

droits et les obligations des travailleurs et de l'administration dans un contrat qui sera respecté par les deux parties. C'est le meilleur moyen de garder la paix sur les lieux de travail. Ce n'est pas en tenant ce genre d'échanges de vues comme on le fait si souvent puisque cela porte au contraire à remettre à plus tard les décisions difficiles et à retarder toujours la solution des problèmes. «Prenons une autre tasse de thé et penchons-nous encore une fois sur ce problème.» Le ministre actuel n'a pas encore tenu de tels propos, mais j'imagine qu'il commencera bientôt.

Je connais très bien les dirigeants du Syndicat des postiers du Canada. Ce sont des syndicalistes dévoués qui représentent les intérêts des travailleurs. Après tout, puisque ce sont les travailleurs qui les ont élus, pourquoi ne représenteraient-ils pas leurs intérêts? Ils ne doivent certainement pas représenter ceux de l'administration. Leur rôle consiste à veiller à ce que les conventions collectives soient respectées. A l'heure actuelle, il y a littéralement des milliers de griefs bien documentés qui se sont accumulés et n'ont pas été examinés convenablement ou rapidement. C'est l'une des causes de conflit entre l'administration et les employés des postes.

Quel est le principe du bill à l'étude? Comme je l'ai dit, nous examinons le principe des bills à la deuxième lecture. J'affirme que le principe du bill à l'étude est l'affrontement plutôt que la solution des problèmes qui existent aux postes. C'est de la politique d'affrontement. C'est là le principe du bill et moi-même et mon parti ne pouvons l'appuyer. C'est l'autre petit jeu que joue le gouvernement. Je ne pense pas que le ministre du Travail ait contribué à ce projet machiavélique, mais l'un des objectifs du bill consiste à essayer de balancer le NPD grâce au bill. Comment les néo-démocrates réagiront-ils à cela? Accepteront-ils un bill qui s'attaque de façon si flagrante au syndicalisme? Si nous le faisons, cela supprimera les fondements syndicalistes sur lesquels s'appuie notre parti. Je pense que le ministre du Travail a plus de principes que cela. Cette idée provient des autres rustres qui occupent les premières banquettes ministérielles et pour qui je n'ai aucun respect. Je n'hésite pas à l'affirmer. Je n'ai jamais eu de respect pour eux à la Chambre parce qu'ils sont toujours mordus des idées à la mode. Ce ne sont que politiques d'expédients. Par principe, je ne pourrais jamais accepter de faire des boucs émissaires d'un groupe de travailleurs et de les utiliser dans mon propre intérêt.

Je me réjouis de voir ici le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie). Son comportement à l'égard des mineurs du nickel est loin d'être un exemple à suivre. Je veillerai à ce que les travailleurs de Sudbury s'en rappellent au moment des élections, qu'ils se rappellent qu'il se moque complètement des travailleurs de l'industrie du nickel. Quand on a le moindre de principes, comment peut-on appuyer le bill C-45? Il y a certes un principe en jeu en l'occurrence. Comment peut-on expliquer qu'ils ne savaient même pas que cette disposition ne couvrirait pas les travailleurs durant la période de 60 jours comme le prévoit leur contrat de travail? Est-ce là un exemple d'élaboration réfléchie et avisée d'un bill? Ou bien les juristes du gouvernement sont incompétents et devraient donc être congédiés, ou bien, je le répète, ils sont coupables de complicité pour imposer ce bill à la législature actuelle qui vit ses derniers jours et le faire adopter en vitesse

Service postal

pendant que tout le monde se perd en conjectures sur la date des élections de sorte que personne n'y prêtera attention. Voilà le genre de cynisme dont fait preuve le gouvernement.

Nous, de ce coin-ci de la Chambre, ne pouvons appuyer le principe en cause dans le bill et avons l'intention de voter contre. Si le ministre a l'intention de mettre le SPC sous la protection et la coupe du Code canadien du travail, faites-le et donnez aux postiers un préavis suffisant. Ne les soumettez pas uniquement aux rigueurs de l'article 181 ou de l'article 148. C'est l'article 148 qui est au nœud du problème.

● (2132)

Le ministre déclare en Chambre qu'il semble y avoir une certaine confusion. A mon avis, c'est dans son esprit que règne la confusion, et non pas dans celui des députés de l'opposition. La confusion règne dans la tête des ministres du cabinet qui sont sensés avoir tellement de bonnes idées. Ils en ont beaucoup moins qu'il y en a dans la queue de mon terrier.

Des voix: N'insultez-pas votre chien!

M. Rodriguez: C'est vrai, je refuse d'insulter mon terrier, qui porte un fort joli nom. Il s'appelle M. Davidson et je ne voudrais surtout pas lui faire pareille insulte.

En notre âme et conscience, nous ne pouvons pas appuyer ce genre de mesure. Je suis vraiment déçu de voir que le ministre du Travail, pour qui j'ai une certaine sympathie, a été chargé de présenter des gâchis aux parlementaires. Je sais qu'il a des ennuis, mais il devrait se battre avec Harold Ballard, et pas avec le NPD. Je le répète, nous voterons contre ce bill en deuxième lecture car nous ne pouvons en approuver le principe.

Je m'étonne vraiment que les conservateurs à ma droite songent à l'appuyer. Cela ne devrait peut-être pas m'étonner car la période de quatre ans touche à sa fin, et c'est le moment d'aimer tous les fonctionnaires. Je sais que le député de Grenville-Carleton va les aimer énormément. Bien sûr, nous savons ce qu'il pensait du rapport Finkleman et de toutes ses recommandations qui ont été incluses dans le bill C-28 lorsqu'il a été étudié en comité. Quelle est la position des conservateurs à cet égard? Maintenant que nous avons la télévision à la Chambre, je tiens à ce que tous les gens de la vallée de l'Outaouais sachent que tous les conservateurs ont approuvé le rapport Finkleman et ses recommandations qui sont incluses dans le bill C-28. Les comptes rendus en témoignent clairement et nous les citerons bientôt à l'égard du bill C-45.

Le Syndicat des postiers du Canada s'est montré extrêmement patient. Pour le moment, les négociations en sont au stade de la conciliation. J'espère sincèrement que le rapport de conciliation permettra un règlement. Il est certain que le syndicat se montre extrêmement patient. Je sais qu'il continuera à se montrer patient et qu'il tiendra compte avant tout des intérêts des Canadiens.

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, c'est un bien triste jour non seulement pour le Parlement mais pour les relations patronales-syndicales dans notre pays. Nous venons d'entreprendre l'exposé d'une personne fort qualifiée dans le domaine des relations du travail, à savoir le député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Je n'ai pas besoin, pas plus que je n'en ai d'ailleurs l'intention, de me lancer dans un exposé général sur l'importance de bonnes relations de travail. Le bill C-45 n'est certainement ni un exemple ni une preuve de bonne foi dans ce domaine. Essayer d'imposer un projet de loi de ce